

Manuel du point de contact du gouvernement

Version 3.0

Mars 2017

Ce travail est sous licence Creative Commons Attribution 4.0 - International License. Pour voir une copie de cette licence, visitez

<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/> ou faites parvenir une lettre à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.

Table des matières

Table des matières	3
1. Le rôle du point de contact du gouvernement de l'OGP	7
I. Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action national ambitieux (PAN) en partenariat avec les organisations de la société civile (OSC)	7
II. Participer activement aux événements de l'OGP régionaux et mondiaux	9
III. Réaliser les autres tâches suivantes	9
2. Calendriers et échéanciers de l'OGP	11
I. Cycle du plan d'action de deux ans	11
II. Regrouper les pays en années paires et impaires	12
Années paires	12
Années impaires	12
III. Règles concernant les retards	12
3. Participation et co-création dans le processus de l'OGP	14
Valeurs fondamentales pour la participation du public - Association internationale pour la participation du public (IAP2)	15
I. Forum multipartite	15
II. Planification d'un processus de participation et de co-création	16
A . Objectif	16
B. Contexte	17
C. Personnes	18
D. Processus	19
Orientation supplémentaire	19
4. Participation et co-création tout au long du cycle de l'OGP	20
Diffusion de l'information	20
Normes	20
Études de cas	20

Recommandations	21
Espaces et plates-formes pour le dialogue et la co-création	22
Normes	22
Études de cas	22
Recommandations	23
Copropriété et prise de décision conjointe	23
Normes	23
Études de cas	23
Recommandations	25
5. Participation et co-création lors du développement d'un Plan d'action national	27
Diffusion de l'information	27
Normes	27
Études de cas	27
Recommandations	28
Espaces et plates-formes pour le dialogue et la co-création	28
Normes	28
Études de cas	28
Recommandations	30
Copropriété et prise de décision conjointe	30
Normes	31
Études de cas	31
Recommandations	31
6. Participation et co-création lors de la mise en oeuvre, du suivi et de la rédaction de rapports d'un Plan d'action national	32
Diffusion de l'information	32
Normes	32
Études de cas	32
Recommandations	33
Espaces et plates-formes pour le dialogue et la co-création	33

Normes	33
Études de cas	33
Recommandations	34
Copropriété et prise de décision conjointe	34
Normes	34
Études de cas	34
Recommandations	35
7. Guide sur la rédaction des documents de l'OGP: Plan d'action national et Rapport d'auto-évaluation	36
I. Guide du Plan d'action national	36
Principales caractéristiques du plan d'action	37
Format et longueur	38
Modèle de plan d'action	38
II. Guide du rapport d'auto-évaluation	44
Modèle d'un Rapport d'auto-évaluation	45
8. Groupes de travail de l'OGP	51

1. Le rôle du point de contact du gouvernement de l'OGP

Dans cette section, vous trouverez:

1. Des informations de base sur les principales responsabilités nationales et internationales d'un point de contact de l'OGP en fonction des articles de gouvernance et du guide d'unité de soutien.

Le point de contact lié au Partenariat pour un gouvernement ouvert (OGP) est la personne responsable de la coordination des activités nationales et internationales de l'OGP d'un gouvernement participant. Cette personne est une contrepartie au niveau opérationnel d'un représentant au niveau ministériel. Le rôle est crucial et multidimensionnel : les points de contact sont à l'avant-garde de la transparence, de la participation et des efforts de responsabilisation pour un pays de l'OGP.

La liste suivante décrit les responsabilités et les activités d'un point de contact de l'OGP :

I. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national ambitieux (PAN) en partenariat avec les organisations de la société civile (OSC)

Tout au long du cycle du PAN, le point de contact devrait :

A. Collaborer avec le Secrétariat permanent pour mettre à jour le leadership régional en matière de développement et de mise en œuvre du PAN. Le point de contact devrait également fournir des mises à jour sur les changements aux niveaux ministériel et opérationnel au sein des gouvernements et sur toute modification du contexte politique général. Le Secrétariat permanent a élaboré un bref dossier informatif afin de guider les nouveaux points de contact du gouvernement et écrira officiellement aux nouveaux ministres lors de leurs entrées en fonction.

B. Collaborer avec la société civile et autres parties prenantes sur une base continue. Cela comprend la création d'un forum multipartite, selon les Normes de participation et de co-création de l'OGP (voir la section 4).

Lors du processus de développement du PAN, le point de contact devrait :

C. Collaborer avec le Secrétariat permanent pour apprendre à structurer et à planifier le processus de développement du PAN, utiliser toutes les ressources disponibles et découvrir quelles meilleures pratiques internationales pourraient être appliquées au contexte national.

D. Se référer à des rapports précédents du Mécanisme d'évaluation indépendant (MEI) pour identifier et traiter les points à améliorer, y compris les cinq recommandations clés du rapport (le cas échéant).

E. Contacter et travailler avec d'autres ministères impliqués dans des sujets pertinents qui surgissent lors du processus de co-création. Ces sujets pourraient inclure l'amélioration de la responsabilisation, de la transparence fiscale, de la transparence du secteur des ressources naturelles, de l'accès à la justice, de la lutte contre la corruption, de la réforme du service public et de l'accès à l'information, entre autres.

F. Collaborer avec la société civile et autres parties prenantes dans l'élaboration du PAN, conformément aux Normes de participation et de co-création de l'OGP (voir la section 5).

Lors de la période de mise en œuvre du PAN, le point de contact devrait :

G. Collaborer avec le Secrétariat permanent afin de fournir des mises à jour sur la mise en œuvre des engagements et fournir un support multilatéral quant à la tenue de consultations et de suivis continus.

H. Maintenir une communication régulière avec les ministères responsables de la mise en œuvre des engagements spécifiques.

I. Collaborer avec la société civile et autres parties prenantes dans la mise en œuvre et le suivi du PAN, conformément aux Normes de participation et de co-création de l'OGP (voir la section 6).

J. Demander le soutien des groupes de travail de l'OGP pour obtenir des conseils et une expertise technique au besoin.

K. Maintenir et mettre à jour un tableau de bord d'achèvement des engagements.

L. Maintenir et mettre à jour un référentiel en ligne de tous les documents qui indiquent l'achèvement des engagements.

Au minimum, le point de contact doit produire un Rapport d'auto-évaluation en tant que reflet de l'engagement continu avec la société civile et les autres membres du forum multipartite. Ce rapport comprend :

M. Consulter et impliquer les OSC, selon les Normes de participation et de co-création de l'OGP (voir la section 6).

N. Respecter la Section 7 de cette brochure et collaborer avec le Secrétariat permanent pour des conseils quant aux procédures du Rapport d'auto-évaluation.

O. Contacter les ministères compétents pour obtenir des rapports d'étape sur la mise en œuvre des engagements.

Le Mécanisme d'évaluation indépendant (MEI) désignera un chercheur indépendant pour effectuer une évaluation du PAN et les progrès de la mise en œuvre. Le point de contact devrait:

P. Collaborer avec l'équipe du MEI et avec le chercheur local afin de comprendre la méthodologie et le contenu du rapport d'étape. Le manuel de procédures du MEI est disponible [ici](#).

Q. Fournir des informations et des contacts au chercheur local du MEI.

R. Fournir des commentaires et des suggestions sur les versions provisoires du rapport.

S. Participer à l'événement de lancement du rapport MEI du pays et collaborer avec le chercheur pour assurer une participation de haut niveau. Les événements de lancement du MEI sont des occasions stratégiques pour l'apprentissage et le réengagement, et les événements sont souvent utilisés en tant qu'opportunités pour lancer des processus de co-création.

II. Participer activement aux événements de l'OGP régionaux et mondiaux

Le Secrétariat permanent travaille avec les pays hôtes et les OSC internationales pour organiser des réunions et des événements mondiaux et régionaux. Ceux-ci sont conçus pour maintenir l'OGP dynamique, pour favoriser un soutien politique de haut niveau et pour donner l'occasion d'apprendre des OSC et des homologues du gouvernement. Le Secrétariat permanent s'appuie fortement sur les points de contact pour organiser la participation du gouvernement à ces événements. Les points de contact devraient :

- Participer à tous les événements mondiaux de l'OGP et à tous les événements régionaux pertinents.
- Informer les hauts fonctionnaires sur les événements et les activités de l'OGP et faciliter leur participation.
- Encourager la participation ministérielle aux événements régionaux et aux sommets mondiaux.

III. Réaliser les autres tâches suivantes

Au besoin, le point de contact devrait également :

- **Voter aux élections du Comité directeur.** Le Comité directeur guide le développement et la direction en cours de l'OGP, en maintenant les normes les plus élevées pour l'initiative et en assurant sa durabilité à long terme. Le Comité directeur est composé de 22 membres - 11 fonctionnaires et 11 représentants de la société civile. Les

gouvernements votent annuellement pour élire entre deux et quatre représentants du gouvernement pour des mandats de trois ans. Les gouvernements intéressés à se joindre au Comité directeur devraient présenter leur lettre de demande lorsque les mises en candidatures seront ouvertes chaque année. Le Secrétariat permanent organise le processus électoral, en partenariat avec une société indépendante qui administre les élections.

- **Assurer la facilitation des contributions financières annuelles à l'OGP.** Tous les gouvernements participants à l'OGP sont invités à verser des contributions annuelles au Secrétariat permanent pour financer les rapports du MEI, les événements internationaux et le soutien au processus de l'OGP au sein du pays. Le Secrétariat permanent fournira toutes les informations nécessaires pour rendre ce processus aussi simple que possible. Vous trouverez [ici](#) plus d'informations en ligne sur les contributions financières du gouvernement.
- **Aider à organiser toute visite externe à la communauté de l'OGP** (par exemple, le personnel du Secrétariat permanent, les membres du Comité directeur, les autres gouvernements de l'OGP).
- **Soutenir des demandes occasionnelles d'information relatives aux projets de recherche de l'OGP.** L'OGP mandate des chercheurs afin qu'ils visitent les pays de l'OGP et enquêtent sur l'impact à court et à long terme des initiatives de l'OGP. Les organismes gouvernementaux qui coordonnent et mettent en œuvre ces initiatives fournissent des connaissances précieuses aux chercheurs de l'OGP.

Au-delà de cette orientation, chaque point de contact est assigné à une contrepartie au sein de le Secrétariat permanent pour aider tout au long de la participation à l'OGP. Cette personne répondra à toute question supplémentaire.

2. Calendriers et échéanciers de l'OGP

Dans cette section, vous trouverez:

1. Le calendrier et les dates d'échéance clés pour toutes les activités et produits liés à la participation de votre pays à l'OGP.
2. Informations et liens vers tous les calendriers des pays de l'OGP.
3. Règles relatives aux retards, aux extensions et aux conséquences de la livraison tardive des plans d'action ou des rapports d'auto-évaluation de l'OGP.

Cette section décrit le calendrier à long terme pour tous les pays participant à l'OGP. L'Unité de soutien, basée sur les règles émises par le Comité directeur de l'OGP, fournit aux gouvernements et à la société civile cette information afin qu'ils puissent planifier en conséquence et éviter les retards.

I. Cycle du plan d'action de deux ans

Les pays participant à l'OGP travaillent dans un cycle de calendrier du Plan d'action national (PAN) de deux ans sans écarts entre la fin du dernier plan d'action et le début du nouveau. Cela signifie que chaque pays mettra en œuvre un PAN en tout temps, bien que les engagements individuels et les étapes clés peuvent varier en durée.

Pour ce faire, les pays rédigeront leurs nouveaux PAN au cours des six derniers mois de la mise en œuvre du précédent PAN. Le Secrétariat permanent de l'OGP travaillera en étroite collaboration avec les pays lors de cette période importante pour fournir un soutien et des conseils. Veuillez vous reporter à la sous-section 2.3 pour connaître les règles concernant les retards.

Les gouvernements devront remplir deux rapports d'auto-évaluation pour chaque plan d'action : un après la première année de mise en œuvre (la période se terminant en juin de chaque année) et un après la fin du cycle de deux ans. La première année, l'auto-évaluation devrait refléter le processus de rédaction du PAN, tandis que la deuxième année devrait porter sur les résultats finaux des réformes réalisées dans le PAN. Veuillez vous référer à la section 8 pour plus d'informations.

Le Mécanisme d'évaluation indépendant (MEI) produira également deux rapports au cours du cycle du plan d'action de deux ans. Le MEI fournira le rapport d'étape de mi-parcours d'ici le mois de janvier de la deuxième année de mise en œuvre (environ 18 mois après le début du cycle de deux ans). Ce rapport d'étape comprend une analyse du plan d'action, du processus de rédaction du plan d'action et des progrès dans la mise en œuvre des engagements après la première moitié du cycle de deux ans. L'objectif principal de ce rapport est de recommander des points à améliorer avant que les pays ne publient leur prochain plan d'action. Le rapport de fin de trimestre du MEI se concentre sur les résultats finaux obtenus au cours de la deuxième année de mise en œuvre du PAN.

II. Regrouper les pays en années paires et impaires

Tous les pays participant à l'OGP se joindront à un groupe d'années paires ou impaires. Les pays d'années paires fourniront de nouveaux PAN lors d'années paires, et les pays d'années impaires fourniront de nouveaux PAN lors d'années impaires. La liste complète des pays d'années paires et impaires est disponible sur le site Web de l'OGP.

Années paires

Le tableau suivant décrit comment le calendrier fonctionnera pour les pays d'une année paire:

AJOUT DU CALENDRIER DES ANNÉES PAIRES

Années impaires

Le tableau suivant décrit comment le calendrier fonctionnera pour les pays d'une année impaire:

AJOUT DU CALENDRIER DES ANNÉES IMPAIRES

III. Règles concernant les retards

1. Les pays devraient rendre leurs PAN et leurs rapports d'auto-évaluation à temps. Le calendrier fournit un préavis sur toutes les dates d'échéance afin d'éviter les retards futurs. Afin de profiter pleinement des économies d'échelle et d'assurer la transparence des opérations de sorte que tous les pays de l'OGP soient traités équitablement, le MEI ne modifiera ni ne réorganisera aucune des échéances de ses produits pour tenir compte des retards des pays. Les PAN et les rapports d'auto-évaluation seront considérés comme livrés lorsqu'ils seront téléchargés sur le site Web de l'OGP.
2. Si un pays soumet son PAN ou son rapport d'auto-évaluation en retard, le délai sera noté dans le rapport du MEI.
3. Si un pays fournit son nouveau PAN avec plus de quatre mois de retard, le MEI documentera ce fait et, en collaboration avec le Secrétariat permanent, soumettra l'affaire au Sous-comité des critères et des normes du Comité directeur de l'OGP. Le pays recevra une lettre du Secrétariat permanent notant cet événement. Les mêmes règles s'appliquent à la soumission tardive des rapports d'auto-évaluation.
4. Si un pays rend son nouveau PAN en retard, mais dans les six mois suivant la date limite, la date de fin du calendrier pour le PAN ne changera pas, mais, par conséquent, le délai pour la mise en œuvre des engagements sera réduit. Tous les PAN devraient couvrir une période de mise en œuvre d'un minimum de 18 mois, bien que les engagements individuels puissent être de durée variable.

5. Si un pays a plus de six mois de retard, il sera déplacé vers le groupe de l'année suivante et débutera un nouveau cycle de plan d'action (par exemple, du groupe d'années impaires vers le groupe d'années paires). Le pays recevra une lettre du Secrétariat permanent en notant cet événement et il lui sera demandé de répondre avec une description détaillée des défis auxquels il fait face. La lettre sera également envoyée au Sous-comité des critères et des normes, afin qu'il puisse prendre en considération les actions ou le soutien supplémentaires nécessaires, ainsi que la nécessité d'examiner si le pays a agi contrairement au processus de l'OGP pendant deux cycles consécutifs, conformément aux Articles de gouvernance de l'OGP.
6. Les nouveaux pays qui se joignent à l'OGP devraient consentir au calendrier de leur premier PAN avec le Secrétariat permanent dans les deux mois suivant l'envoi de leur lettre d'intention.
7. Afin de maintenir le calendrier et d'assurer le suivi de la plus haute qualité, tous les gouvernements devraient collaborer régulièrement avec le chercheur du MEI de leur pays.

3. Participation et co-création dans le processus de l'OGP

Dans cette section, vous trouverez :

1. Les considérations concernant la participation du public et la co-création.
2. Les valeurs fondamentales de la participation du public telles que définies par l'IAP2.

La participation civique est un élément essentiel du gouvernement ouvert et un élément essentiel du cycle national de l'OGP. Les Articles de gouvernance de l'OGP stipulent que «les participants à l'OGP s'engagent à élaborer leurs plans d'action par le biais d'un processus multipartite, avec l'engagement actif des citoyens et de la société civile».

Les Normes de participation et de co-création de l'OGP énoncent des exigences pour impliquer la société civile, les citoyens et d'autres parties prenantes tout au long du processus de l'OGP, y compris :

- **Diffusion de l'information** - Fournir au public, à la société civile et aux autres parties prenantes concernées des informations en temps opportun sur tous les aspects du processus national de l'OGP, y compris des commentaires sur la manière dont leurs contributions sont prises en compte.
- **Espaces et plates-formes pour le dialogue et la co-création** - Facilite un dialogue inclusif et permanent en utilisant divers espaces et plates-formes appropriés au contexte du pays.
- **Copropriété et prise de décision conjointe** - Le gouvernement, la société civile et les autres parties prenantes devraient conjointement posséder et développer le processus.

Conformément aux normes, ces exigences ne sont pas censées promouvoir un noble principe, mais devraient plutôt refléter les réalités de la mise en œuvre de réformes gouvernementales ouvertes. L'expérience et les preuves des tentatives passées de réforme montrent que le changement transformateur et durable nécessite les efforts de coalitions composées de différents secteurs et groupes, y compris les ministres et les fonctionnaires, les OSC nationales et locales, les citoyens, les parlementaires, les universitaires et les médias.

Il existe des principes bien établis et reconnus pour un bon engagement. Un exemple est les valeurs fondamentales de l'IAP2, qui reposent sur l'expérience et la preuve des processus participatifs construits sur plusieurs décennies. Ces valeurs soulignent l'importance d'être intentionnel dans la planification d'un processus, entre autres choses pour assurer un but clair, une bonne conception, que les bonnes personnes soient impliquées, et que cela puisse avoir un impact.

Valeurs fondamentales pour la participation du public - Association internationale pour la participation du public (IAP2)

1. La participation du public repose sur la conviction que ceux qui sont touchés par une décision ont le droit d'être impliqués dans le processus décisionnel.
2. La participation du public comprend la promesse que la contribution du public influencera la décision.
3. La participation du public favorise les décisions durables en reconnaissant et en communiquant les besoins et les intérêts de tous les participants, y compris les décideurs.
4. La participation du public cherche et facilite l'implication des personnes potentiellement touchées ou intéressées par une décision.
5. La participation du public cherche à obtenir l'apport des participants quant à l'élaboration de leur participation.
6. La participation du public fournit aux participants l'information dont ils ont besoin pour participer de manière significative.
7. La participation du public communique aux participants la manière dont leur contribution a affecté la décision.

I. Forum multipartite

Conformément au cinquième principe de participation de l'IAP2 décrit ci-dessus - «La participation du public cherche à obtenir l'apport des participants quant à l'élaboration de leur participation» - une exigence essentielle des Normes de participation et de co-création est la création d'un forum multipartite pour coordonner et superviser le processus de l'OGP. La planification du processus de l'OGP par l'intermédiaire d'un forum multipartite comprend un certain nombre d'avantages, tels que :

- Accès à de nouveaux réseaux, idées et ressources ;
- Construire des relations de collaboration et établir une compréhension et des attentes mutuelles ; et
- Assurer une vaste appropriation du processus et du PAN.

II. Planification d'un processus de participation et de co-création

La planification est essentielle au succès de tout processus participatif, en s'assurant qu'il comporte à la fois de l'intégrité et de l'impact. Nous proposons ici des recommandations lors de l'élaboration d'un processus de l'OGP.

Lors de la planification d'un processus de l'OGP, comme pour tout processus participatif, nous vous recommandons d'accorder une attention particulière à quatre éléments :

- A. **Objectif** - Pourquoi impliquez-vous les citoyens, la société civile, le secteur privé ou autres parties prenantes ? Quelle est la portée de l'engagement ? Quels sont les produits et les résultats que vous cherchez à atteindre ?
- B. **Contexte** - Quel est le contexte dans lequel vous vous impliquez ? De quelles ressources disposez-vous ? Comment cela correspond-il aux processus décisionnels internes et aux cycles budgétaires ?
- C. **Personnes** - Qui devez-vous impliquer ? Que peuvent-ils apporter ? Comment peuvent-ils le mieux s'impliquer ?
- D. **Processus** - Quelles sont les méthodes les plus appropriées lié au but recherché, les méthodes qui correspondent au contexte et impliqueront les personnes visées ?

A. Objectif

Définir et accepter un but clair est la première étape cruciale pour l'élaboration de tout processus participatif. Lors de la définition d'un but, vous devriez considérer les extrants et les résultats primaires et secondaires que vous souhaitez atteindre. Une compréhension claire et partagée de ceux-ci aidera à prendre des décisions concernant les méthodes les plus appropriées pour l'engagement et pour mettre au premier plan l'attention et les ressources.

Une partie clé de la définition du but de l'engagement est sa portée, y compris les discussions à venir et le niveau d'influence que les participants auront. L'Association internationale pour la participation du public distingue cinq niveaux de participation, avec un niveau de pouvoir décisionnel accru partagé avec la société civile, les citoyens et/ou d'autres parties prenantes à chaque étape.

Niveaux de participation - Association internationale pour la participation du public (IAP2)

- **Informer** - le gouvernement tient la société civile informée.
- **Consulter** - le gouvernement tient la société civile informée, écoute et reconnaît les préoccupations et les aspirations, et fournit des commentaires sur la contribution du public à la décision. Il souhaite obtenir des commentaires sur les projets et les propositions.
- **Impliquer** - le gouvernement travaille auprès de la société civile pour s'assurer que ses préoccupations et ses aspirations sont directement reflétées dans les alternatives développées et fournit des commentaires sur la façon dont la contribution du public a influencé les décisions.
- **Collaborer** - le gouvernement travaille en collaboration avec la société civile pour formuler des solutions et incorpore dans la mesure du possible des conseils et des recommandations dans les décisions.
- **Habiliter** - le gouvernement et la société civile prennent des décisions conjointes.

Le MEI utilise ces niveaux de participation pour évaluer la consultation lors de l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux. Les Normes de participation et de co-création visent à garantir que tous les pays de l'OGP fonctionnent au moins au niveau Consulter, mais poussent à atteindre au moins le niveau Collaborer. Quelle que soit la portée et le niveau de participation, il est important qu'il soit clairement communiqué aux participants. Un engagement mal défini sera frustrant pour les participants et susceptible d'être peu ou pas utilisé pour les décideurs.

B. Contexte

Il existe un large éventail de facteurs contextuels que nous recommandons lors de la planification de votre processus OGP. Ceux-ci concernent à la fois des facteurs internes au sein du gouvernement et des facteurs externes dans la société au sens large.

Au sein de votre équipe, de votre ministère et de votre gouvernement, il existe une gamme de facteurs internes qui sont importants à considérer. Ceux-ci inclus :

- **Capacité et ressources** - La capacité et les ressources de votre équipe déterminera, dans une large mesure, l'ampleur de l'engagement que vous pouvez entreprendre. Considérez les connaissances, les compétences et la capacité auxquelles vous avez actuellement accès et où vous pourriez tirer parti d'autres sources (par exemple, des équipes chargées des politiques avec des dossiers se chevauchant, des équipes centrales de communication et/ou d'engagement, des organisations de la société civile disposées à jouer un rôle de coordination, etc). Nous recommandons que les

gouvernements attribuent du personnel supplémentaire pour appuyer le processus de planification du développement du PAN. Notre expérience a démontré qu'une équipe de deux ou trois membres du personnel travaillant à temps plein sont généralement le minimum nécessaire pour soutenir un processus de co-création réussi.

- **Processus de prise de décision** - Il est essentiel que tout processus participatif conçu autour d'un PAN soit pleinement intégré dans les processus décisionnels institutionnels afin d'avoir un impact.
- **Parties prenantes internes du gouvernement** - Impliquer les parties prenantes internes du gouvernement (par exemple, les leaders politiques, les décideurs, etc.) est aussi important que d'impliquer les parties prenantes externes. Considérez de la part de qui vous avez besoin d'acceptation pour assurer le développement et la mise en œuvre réussis d'un PAN.
- **Processus budgétaire** - La plupart des engagements nécessiteront un financement pour leur mise en œuvre. Il est important de considérer comment le processus du PAN s'inscrit dans l'ensemble des délais et des processus gouvernementaux et ministériels d'affectation des budgets.

Au-delà du gouvernement, il existe une gamme de facteurs externes qui devraient également être pris en considération. Ceux-ci inclus :

- **Sensibilisation à l'OGP** - Le niveau de connaissance préalable de l'OGP et du processus du PAN affectera le type d'information et le niveau de sensibilisation requis.
- **Échelle géographique** - La taille du pays et la répartition de la population au sein de celui-ci auront une incidence sur la pertinence des différentes formes d'engagement. Par exemple, un pays grand et très dispersé pourrait nécessiter davantage d'autres formes d'engagement, alors que d'autres événements en face-à-face peuvent être appropriés pour des populations plus petites et plus concentrées.
- **Pénétration de l'Internet** - Par rapport à l'échelle géographique, le niveau de pénétration de l'Internet et l'utilisation de différentes plates-formes, en particulier les médias sociaux, auront une incidence sur les méthodes les plus appropriées à utiliser. Quoi qu'il en soit, une attention particulière devrait être accordée aux groupes exclus.
- **Niveau d'expertise** - La présence ou non d'organisations de la société civile ayant une expertise dans des aspects spécifiques du gouvernement ouvert affectera le niveau et la forme de la co-création dans le processus du PAN. Par exemple, les OSC hautement spécialisées seront probablement en mesure de contribuer de manière significative à la rédaction des engagements, alors que les participants non experts devraient être mieux engagés vers d'autres étapes du processus (par exemple, identification des priorités, génération d'idées, surveillance).

- **Réseaux préexistants** - Comme dans le cas des OSC spécialisées, il peut y avoir des réseaux préexistants (par exemple, les mouvements citoyens, les réseaux de la société civile, etc.) qui peuvent constituer un bon point de départ pour l'engagement.

C. Personnes

La question des personnes est étroitement liée aux questions d'objectif et de contexte. Qui devrait être impliqué, dans quelle mesure, comment peuvent-ils être atteints et comment les occasions d'engagement peuvent-elles être adaptées à leurs motivations et à leurs besoins ? Différents groupes peuvent être impliqués à des fins différentes, et ce, à divers stades du cycle de l'OGP. Par exemple, les citoyens, la société civile et d'autres parties prenantes peuvent s'engager dans :

- **Sensibilisation** - communication de l'opportunité d'un gouvernement ouvert et de l'OGP
- **Ordre du jour** - Identification et/ou acceptation des problèmes ou des thèmes abordés par les engagements de l'OGP
- **Génération d'idées** - Recherche d'idées pour les engagements
- **Formulation des engagements** - Élaboration conjointe et/ou approbation des détails des engagements
- **Prise de décision** - Signature conjointe et/ou acceptation des engagements à inclure dans le PAN
- **Mise en œuvre** - Conseiller et/ou contribuer à la livraison d'un engagement
- **Surveillance** - Scruter et établir des rapports quant à la mise en œuvre d'un engagement
- **Évaluation** - Évaluer l'impact d'un engagement

Ces différents rôles sont susceptibles de favoriser différents groupes ou combinaisons de citoyens, de la société civile et d'autres parties prenantes. Par exemple, bien que les citoyens ne disposent pas d'une expertise suffisante pour s'engager dans le détail de la rédaction des engagements, les organisations expertes de la société civile devront apporter des connaissances importantes. D'un autre côté, les groupes de citoyens pourront aider à identifier et prioriser les problèmes sociétaux que les réformes d'un gouvernement ouvert peuvent aider à aborder et peuvent être plus représentatifs du grand public que les OSC expertes.

Dans la mesure du possible, différentes opportunités d'engagement devraient être adaptées aux différents groupes. Cependant, il est important d'éviter de faire des hypothèses non vérifiées sur si et comment les gens voudront s'engager. Comme indiqué ci-dessus, les participants eux-mêmes devraient participer à la conception de leur implication.

D. Processus

Tenir compte des questions d'objectif, de contexte et de personnes aidera à définir le processus d'implication de la société civile, des citoyens et d'autres parties prenantes dans le cycle de l'OGP. Plus précisément, cela déterminera la combinaison des méthodes et des canaux que vous utilisez à différents stades du processus.

Il existe une grande variété de méthodes et d'outils participatifs qui pourraient être utilisés au cours d'un cycle de l'OGP. Il est important que vous choisissiez ces méthodes délibérément en fonction des considérations décrites ci-dessus. Les processus participatifs rencontrent souvent des difficultés si les méthodes choisies sont dépourvues d'un objectif clair ou d'une prise en considération du contexte et des personnes.

Il existe un certain nombre de bases de données de méthodes et d'outils disponibles en ligne, y compris participedia.net et participationcompass.org.

Orientation supplémentaire

Bonnes ressources liées à l'OGP

- [Normes de participation et de co-création](#)
- [Conception et gestion d'un forum multipartite OGP](#)
- [De l'information à l'autonomisation : Meilleures pratiques et recommandations pour améliorer les interactions entre le gouvernement et la société civile au sein de l'OGP](#)
- [Guide pour un gouvernement ouvert](#)
- [Boîte à outils OGP](#)

Bonnes ressources de consultation

- [Code de bonnes pratiques pour la participation civile dans le processus décisionnel - Conseil de l'Europe](#)
- [Lignes directrices pour la consultation publique en ligne - OCDE](#)
- [Document de référence sur la consultation publique - OCDE](#)
- [Consultation avec les organisations de la société civile - Banque mondiale](#)
- [Base de connaissances - Impliquer](#)
- [Participedia](#)

4. Participation et co-création tout au long du cycle de l'OGP

Dans cette section, vous trouverez :

1. Informations sur les exigences de base de participation et de co-création que tous les pays de l'OGP doivent accomplir tout au long de leur processus OGP.
2. Recommandations spécifiques pour aller au-delà des exigences de base.
3. Exemples de pratiques exemplaires dans d'autres pays.

Les [Normes de participation et de co-création](#) sont destinées à soutenir la participation et la co-création à toutes les étapes du cycle de l'OGP. Les normes sont divisées en deux sections principales décrivant les exigences de base (la norme que tous les pays devraient respecter) et les étapes avancées (la norme à laquelle tous les pays devraient aspirer). Les normes sont à leur tour divisées en trois sections selon la phase du cycle de l'OGP. Nous décrivons ici des recommandations et des études de cas à l'appui des normes. Ce chapitre doit être lu conjointement avec les normes.

Diffusion de l'information

<p>Normes</p> <ul style="list-style-type: none"> → Il existe un site Web national de l'OGP (ou une page Web de l'OGP sur un site Web du gouvernement) où l'information sur tous les aspects du processus de l'OGP national est publiquement publiée. Le site Web ou la page Web doit être visible, accessible et consultable. → L'agence chef de file et le point de contact de l'OGP sont clairement identifiés et leurs coordonnées sont publiquement disponibles sur le site Web/page Web national(e) de l'OGP. → Le gouvernement publie des informations et des documents de l'OGP dans toutes les langues administratives. → Le gouvernement recueille et publie un référentiel de documents sur le site Web ou la page Web national(e) de l'OGP, qui fournit un historique et un accès à tous les documents liés au processus national de l'OGP, y compris (mais sans s'y limiter) les documents de consultation, les plans d'action nationaux, les auto-évaluations gouvernementales, les rapports du MEI et la documentation à l'appui de la mise en œuvre des engagements (par exemple, liens vers les bases de données, indication de rencontres, publications). → Le gouvernement communique aux parties prenantes des informations quant à l'OGP, et ce, à l'avance afin de garantir qu'elles soient informées et prêtes à participer à toutes les étapes du processus. 	<p>Études de cas</p> <p>Pays-Bas</p> <p>Les Pays-Bas disposent d'un site Web dédié au gouvernement ouvert - open-overheid.nl - qui présente des informations sur ce qu'est un gouvernement ouvert, diverses initiatives et événements d'un gouvernement ouvert et le PAN de l'OGP de manière claire et accessible. En outre, le site offre un accès à un soutien pour les organisations qui mettent en œuvre des initiatives d'ouverture gouvernementale.</p> <p>Paraguay</p> <p>Toutes les réunions du forum multipartite du Paraguay sont ouvertes au public et diffusées en direct via la diffusion en continu. Le forum favorise les nouvelles et les activités à travers un site dédié (www.gobiernoabierto.gov.py), les réseaux sociaux, tels que Facebook, Twitter et YouTube, des événements de sensibilisation à travers le pays, et récemment, un programme de télévision hebdomadaire sur « Paraguay TV » nommé #GobiernoAbiertoPy.</p> <p>Sierra Leone</p> <p>La Sierra Leone dispose d'un site Web « Initiative de gouvernance ouverte » qui comprend également des informations spécifiques sur l'OGP - http://www.ogi.gov.sl/. Le site Web contient des informations sur les engagements de l'OGP, les progrès réalisés dans la mise en œuvre, les rapports, les réunions, les discussions et les événements sur l'OGP. Le site Web communique également des informations sur des projets gouvernementaux plus larges au sein du pays.</p>
--	---

Recommandations

- ❑ Faites en sorte que votre site Web ou votre page Web de l'OGP soit aussi attrayant(e) et accessible que possible. Utilisez un langage clair et incluez un appel à l'action clair pour que les gens s'impliquent.
- ❑ Lorsque vous communiquez des informations sur le processus de l'OGP, pensez à quels canaux ou médias sont couramment utilisés par les citoyens, la société civile et d'autres parties prenantes (par exemple, les journaux, la télévision, la radio, le courrier électronique, Facebook, Twitter, YouTube, WhatsApp, Slack, etc.).
- ❑ Conserver un dépôt de documents bien entretenu sera important pour ceux qui ne comprennent pas ce qui s'est passé et les raisons, mais il peut être également utile comme outil de référence pour ceux impliqués dans un processus du PAN.
- ❑ Pensez à utiliser des visualisations, des infographies, des vidéos ou d'autres médias appropriés pour communiquer les informations pertinentes et les mises à jour sur le processus et ses résultats.
- ❑ L'OGP possède une gamme de [vidéos](#), de graphiques, de [photos](#) et d'autres documents qui peuvent être utilisés pour aider à communiquer l'initiative aux parties prenantes.
- ❑ L'OGP a développé une [trousse de communication](#) pour vous équiper et vous préparer à tout ce qu'il faut savoir pour communiquer clairement votre PAN.

Espaces et plates-formes pour le dialogue et la co-création

<p>Normes</p> <ul style="list-style-type: none"> → Un forum multipartite est formé pour superviser le processus de l'OGP. Il se réunit régulièrement (c'est-à-dire au moins tous les quarts) en personne ou à distance, selon le cas. → Le gouvernement et/ou le forum multipartite accepte les contributions et la représentation sur le processus du PAN de la part de toute société civile ou d'autres parties prenantes. → Les possibilités de participation à distance sont prévues pour au moins certaines réunions et événements afin de permettre l'inclusion de groupes incapables d'assister en personne. → Le gouvernement facilite un mécanisme de communication directe avec les parties prenantes pour répondre aux questions relatives au processus du PAN, en particulier en période d'activité intense de l'OGP. Le gouvernement conserve un registre des communications et des réponses pour mettre à la disposition du chercheur du MEI. → Le gouvernement et/ou le forum multipartite mène des activités de diffusion et de sensibilisation destinées aux acteurs concernés (par exemple, les citoyens, les organisations de la société civile, les ministères, les gouvernements infranationaux, le parlement, les universitaires, le secteur privé, etc.) afin de les informer du processus de l'OGP. 	<p>Études de cas</p> <p>Philippines</p> <p>Les Philippines ont mis en place un groupe multisectoriel - le comité directeur de l'OGP-PH - composé de trois représentants du gouvernement national, d'un représentant du gouvernement local, de trois représentants de la société civile et de deux représentants de groupes d'entreprises. Le comité supervise le développement et la mise en œuvre des PAN, se réunit tous les trimestres et est présidé alternativement par le gouvernement et la société civile.</p> <p>Roumanie</p> <p>L'équipe de l'OGP du gouvernement roumain a créé le « Club OGP » afin d'établir un dialogue et une collaboration constants avec les personnes intéressées au gouvernement ouvert. De 2014 à 2016, 22 réunions ont eu lieu avec des représentants du gouvernement, du milieu universitaire, de la société civile et du secteur privé. Les documents et les notes de toutes les réunions sont publiés sur le site Web¹ de la Roumanie dédié à l'OGP.</p>
--	---

¹ <http://ogp.gov.ro/club-ogp/>

Recommandations

- ❑ Le rôle du forum multipartite est de coordonner et de superviser le processus de l'OGP. Assurez-vous qu'il existe d'autres canaux pour une participation plus large de la société civile et des parties prenantes dans le processus de l'OGP.
- ❑ Assurez-vous qu'il existe un mécanisme pour que les non-membres puissent se joindre à des réunions du forum multipartite et envisagez d'inviter les non-membres à assister à des réunions spécifiques (par exemple, en tant qu'observateurs ou pour parler de sujets tels que des activités, des problèmes ou des engagements spécifiques).
- ❑ En plus du forum multipartite, envisagez d'établir des groupes de travail autour de questions ou d'engagements spécifiques.
- ❑ Voir les conseils de l'OGP sur la « Conception et gestion d'un forum multipartite de l'OGP » pour des recommandations détaillées sur l'établissement d'un forum multipartite: <http://www.opengovpartnership.org/node/9907>.
- ❑ Envisagez des conférences téléphoniques, des webinaires et/ou des services de diffusion en continu pour la diffusion de réunions et d'événements à ceux qui ne peuvent assister en personne.
- ❑ Assurez-vous de répondre rapidement aux questions sur le processus de l'OGP auprès des parties prenantes, en particulier lorsqu'elles sont urgentes. Nous vous suggérons un maximum de 20 jours ouvrables pour répondre, mais une réponse encore plus rapide serait préférable.

Copropriété et prise de décision conjointe

Normes	Études de cas
<ul style="list-style-type: none"> → Les membres du forum multipartite développent conjointement son mandat, son adhésion et sa gouvernance (par exemple, la fréquence des réunions, qui définit l'ordre du jour, la manière dont les décisions sont prises, la gestion des conflits, le niveau de détail des procès-verbaux et l'autorité décisionnelle), le tout communiqué sur le site Web ou la page Web national(e) de l'OGP. → Le forum multipartite comprend un bon équilibre entre les représentants gouvernementaux et non gouvernementaux. → Les membres non gouvernementaux du forum multipartite sont sélectionnés dans le cadre d'un processus juste et transparent. Les règles du forum devraient permettre aux membres non gouvernementaux de mener leur propre processus de sélection. → Le forum multipartite communique de manière proactive et fait un compte-rendu de ses décisions, de ses activités et de ses résultats aux autres parties prenantes du gouvernement et de la société civile. → Le forum multipartite comprend des représentants de haut niveau du gouvernement ayant le pouvoir de prendre des décisions afin de s'assurer qu'il est suffisamment habilité à agir (par exemple, le point de contact de l'OGP au niveau ministériel). 	<p>Brésil</p> <p>Au Brésil, les représentants des OSC du Groupe de travail consultatif du Comité interministériel pour le gouvernement ouvert sont sélectionnés dans le cadre d'un processus ouvert, qui est détaillé dans un décret du Secrétaire à la transparence et à la prévention de la corruption: 1) les OSC manifestent leur intérêt à participer au processus de sélection en ligne; 2) la Commission d'organisation examine l'information pour vérifier que les OSC ont satisfait aux critères d'éligibilité; 3) les noms des OSC envisagés pour participer à la procédure en tant qu'électeurs et candidats sont publiés en ligne; 4) les OSC sont regroupées dans les collèges électoraux selon trois catégories: la société civile, le secteur privé et les syndicats; et 5) les OSC votent en ligne pour les organisations candidates. Celles qui reçoivent le plus de votes sont élues et la liste est publiée en ligne.²</p> <p>Costa Rica</p> <p>Le Costa Rica a créé la Commission nationale du gouvernement ouvert par décret exécutif pour promouvoir les politiques, les lignes directrices, les stratégies et la méthodologie d'évaluation dans le domaine du gouvernement ouvert. Son adhésion comprend le ministre ou le vice-ministre de la présidence, deux représentants de la société civile, un représentant de l'enseignement supérieur et un représentant des groupes d'entreprises. Les procès-verbaux des réunions de la commission sont publiés sur un site Web³ dédié du gouvernement ouvert.</p> <p>Géorgie</p> <p>Le forum multipartite en Géorgie est le Forum du gouvernement ouvert. Le ministère de la Justice l'a créé, et il comprend des représentants de la société civile, du gouvernement et des organisations internationales. Il peut appeler des experts externes pour participer aux discussions. Le forum est présidé par deux orateurs, l'un du gouvernement et l'autre de la société civile. Ils sont élus à la majorité des voix et demeurent dans cette position lors de la mise en œuvre du Plan d'action national. Le secrétariat du forum est chargé de convoquer des réunions, de définir l'ordre du jour, de préparer les procès-verbaux de la réunion et de préparer les rapports d'activités deux fois par an. Des réunions régulières se tiennent chaque trimestre. Les règles du forum indiquent que les calendriers des réunions doivent être rédigés et publiés en ligne, que les membres doivent être informés de l'ordre du jour de la réunion par courrier électronique et que les procès-verbaux doivent être affichés sur la page Web du forum.⁴</p>

² <http://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/Multistakeholder%20Forum%20Handbook.pdf>.

Recommandations

- Assurez-vous qu'il existe un soutien politique adéquat pour le forum multipartite.
- Soyez en accord avec les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales sur les caractéristiques ou les éléments fondamentaux du forum.
- Assurez-vous que le forum s'appuie sur une combinaison de gouvernement, de société civile et d'autres parties prenantes.
- Assurez-vous que les membres du forum sont sélectionnés dans le cadre d'un processus juste et transparent. Pour garantir son indépendance, la société civile devrait pouvoir mener son propre processus de sélection.
- Assurez-vous que le forum a un mandat, une adhésion et une gouvernance clairs. Envisagez d'établir une politique de rotation de manière à ce que le moment où les sièges apparaîtront à la resélection soit clair.
- Définissez le pouvoir de prise de décision du forum multipartite (par exemple, organe consultatif, organe décisionnel, modèle mixte) et comment le forum prendra des décisions (par exemple, le consensus, le vote à la majorité simple, le vote à la majorité qualifiée).
- Assurez-vous que les membres du forum multipartite déclarent leurs intérêts.
- Envisagez d'exiger que les membres du forum multipartite acceptent un ensemble de principes éthiques - tels que [les 7 principes de la vie publique](#) - et mettent en place un mécanisme pour éliminer les membres qui abusent de leurs fonctions.
- Envisagez d'établir une politique pour gérer les différends qui surgissent entre les membres du forum. Il est toujours préférable de mettre ces politiques en place avant qu'elles ne soient requises.
- Voir les conseils de l'OGP sur la « Conception et gestion d'un forum multipartite de l'OGP » pour des recommandations détaillées sur l'établissement d'un forum multipartite : <http://www.opengovpartnership.org/node/9907>.

³ <http://gobiernoabierto.go.cr/estrategia/comision-nacional-de-gobierno-abierto/>.

⁴ <http://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/Multistakeholder%20Forum%20Handbook.pdf>.

5. Participation et co-cr ation lors du d veloppement d'un Plan d'action national

Dans cette section, vous trouverez :

1. Informations sur les exigences de base de la participation et de la co-cr ation que tous les pays de l'OGP doivent respecter pendant la phase de d veloppement du PAN.
2. Recommandations sp cifiques afin d'aller au-del  des exigences de base.
3. Exemples de pratiques exemplaires dans d'autres pays.

Diffusion de l'information

Normes

- Le gouvernement ou le forum multipartite communique de manière proactive, via le site Web/page Web national(e) de l'OGP et d'autres canaux de communication appropriés utilisés dans le pays, avec un avis adéquat du processus de développement du PAN, y compris un calendrier des étapes clés et des délais, et les occasions d'être impliqués (par exemple, les détails des réunions, des événements, des consultations écrites, des mécanismes de rétroaction), du processus décisionnel pour accepter les engagements et la finalisation du PAN.
- Le gouvernement publie, via le site Web/page Web de l'OGP national, des mises à jour régulières (au moins mensuelles) sur le développement du PAN, y compris des notes d'événements, des projets d'engagements et d'autres informations pertinentes.
- Le gouvernement publie un aperçu des contributions de la population et de la société civile, ainsi que la réponse du gouvernement, sur le site Web/page web de l'OGP national.

Études de cas

Pérou

Le Pérou a publié une brochure en ligne avec un diagramme de Gantt détaillé des dates des réunions et des opportunités pour la participation des parties prenantes dans leur deuxième PAN.⁵

Sierra Leone

Avant de développer son PAN, la Sierra Leone a réalisé un programme de sensibilisation dans 12 districts, dans l'Ouest (rural et urbain) et dans la diaspora (Belgique, États-Unis et Royaume-Uni). Ceci a été suivi d'une consultation nationale dans les 14 districts.⁶

Tanzanie

La Tanzanie a mené diverses activités de sensibilisation autour des dates et des possibilités de participation dans leur premier PAN, y compris une lettre du Bureau du Président, des publicités et des publications de blog.

⁵ <https://www.scribd.com/document/201297048/Plan-de-Accion-de-Gobierno-Abierto-2014-2016>.

⁶ <http://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/Multistakeholder%20Forum%20Handbook.pdf>.

Recommandations

- ❑ Assurez-vous qu'il existe un calendrier clair publié pour le processus de l'OGP afin que la société civile et les autres parties prenantes sachent quand s'engager.
- ❑ Assurez-vous de donner un bon préavis. Plus la société civile et les autres parties prenantes sont averties, plus elles seront susceptibles d'être en mesure de s'engager.
- ❑ Considérez quels sont les contacts et les réseaux auxquels vous pouvez avoir recours pour diffuser des messages. Les invitations à participer ne doivent pas nécessairement venir de vous. Les gens sont généralement plus susceptibles de s'impliquer si l'invitation vient de quelqu'un qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance.
- ❑ Des mises à jour de progression courtes mais régulières sur le développement du PAN sont susceptibles d'être plus utiles que les mises à jour peu fréquentes et plus longues. Pensez à utiliser des photos, des vidéos ou d'autres médias pour faire rapport sur tous les événements.
- ❑ Assurez-vous de faire un compte-rendu aux participants sur la façon dont vous avez pris en compte leurs contributions. Ceci est un principe important d'engagement. Cela démontre le respect du temps des gens, et est vital pour encourager l'implication future.

Espaces et plates-formes pour le dialogue et la co-création

Normes	Études de cas
<ul style="list-style-type: none"> → Le gouvernement, guidé par le forum multipartite, offre à toutes les parties prenantes intéressées (par exemple, les citoyens, les organisations de la société civile, les ministères, les gouvernements infranationaux, le parlement, les universitaires, le secteur privé, etc.) de participer au développement du PAN. → Le gouvernement fournit des informations adéquates (par exemple, sur le gouvernement ouvert, l'OGP, la portée du PAN et le processus de développement) aux participants afin qu'ils puissent participer de manière informée. Cela devrait être fourni via le site Web/page web national(e) de l'OGP et lors des réunions/événements. → Le gouvernement ou le forum multipartite développe une méthodologie appropriée pour la consultation. Cela devrait inclure une combinaison appropriée de réunions ouvertes et de participation en ligne pour le contexte du pays. En outre, cela devrait impliquer des groupes de tout le pays et être ouvert pour une durée adéquate. → Le gouvernement publie et recueille des commentaires sur les projets d'engagements. Cette information devrait être disponible et diffusée via le site Web/page Web national(e) de l'OGP et d'autres canaux appropriés, devrait inclure diverses façons pour les parties prenantes de répondre (réponses écrites, discussions en ligne, sondages, réunions en face à face ou à distance) et devrait être ouvert pour une durée adéquate (par exemple, au moins 2 semaines). 	<p>Arménie</p> <p>L'Arménie a organisé un processus de production participative afin de recueillir des idées pour les engagements de son troisième PAN. Plus de 130 personnes ont participé à une série d'événements de proximité, et 80 suggestions ont été apportées par les OSC, les experts, les citoyens et les organismes gouvernementaux via un outil en ligne. C'est la première fois que l'Arménie se tournait vers la production participative pour élaborer une politique gouvernementale. Des responsables gouvernementaux de haut niveau se sont réunis avec des homologues des OSC, des experts et des partenaires du secteur privé lors d'un atelier de deux jours pour discuter et miser sur les engagements suggérés.⁷</p> <p>Australie</p> <p>L'Australie a bâti un wiki - ogpau.wikispaces.com - pour que les parties prenantes suggèrent des engagements pour son PAN. Entre février et mai 2016, près de 1 000 personnes ont visité le site et ont présenté 200 suggestions d'engagements. Un atelier a été organisé pour discuter et prioriser les engagements avec entre autres les parties prenantes, les participants du gouvernement, la société civile et le Secrétariat permanent de l'OGP. Lors de l'atelier, les participants ont rédigé 14 modèles d'engagements, ce qui a permis de rédiger le PAN.⁸</p> <p>Irlande</p> <p>L'Irlande a mené un processus en plusieurs étapes pour développer son deuxième PAN. Dans la première étape, un portail en ligne a été utilisé pour recueillir des suggestions d'engagements. Les participants pouvaient voir, partager et commenter sur les suggestions d'autres personnes. Les soumissions pouvaient également être effectuées par courrier et par téléphone, qui étaient inscrites manuellement dans le système. Cinquante-cinq soumissions ont été reçues. Au cours de la deuxième étape, deux forums civiques ont été organisés pour discuter et débattre des engagements éventuels à inclure dans le deuxième Plan d'action national. Les résultats des forums ont été publiés sur le site web de l'OGP de l'Irlande. Les commentaires ont été analysés par une organisation indépendante, qui a soumis un rapport au gouvernement énumérant les engagements éventuels qui pourraient être pris. Le rapport a également été publié sur le site web de l'OGP de l'Irlande. Le gouvernement a examiné la liste des engagements possibles et a élaboré un projet concernant le PAN, qui a été publié pour commentaires publics. Les participants aux étapes précédentes ont été invités à répondre, et une campagne de sensibilisation aux médias sociaux a été menée.⁹</p>

⁷ <http://www.opengovpartnership.org/blog/ogp-webmaster/2016/08/02/beggars-and-netizens-crowdsourcing-policy->

Recommandations

- Assurez-vous d'impliquer vos intervenants internes aussi bien que vos parties prenantes externes. Assurer la propriété des décideurs, des leaders politiques et des détenteurs de budget pertinents sera essentiel pour faire du PAN un succès.
- Considérez les informations dont les participants auront besoin pour pouvoir s'engager efficacement et comment ces informations peuvent être mieux présentées.
- Lors des événements, envisagez de soumettre les participants à un processus en plusieurs étapes qui les aide à s'engager envers le sujet, à comprendre comment le sujet est en lien avec leur travail ou leurs problèmes et leur permet de développer leurs perspectives.
- Assurez-vous que vous atteignez un groupe diversifié de participants en proposant différentes occasions pour les gens de s'engager : par exemple, à différents endroits, à différents moments, par diverses méthodes, etc.
- Adaptez votre engagement aux participants visés, y compris les questions que vous posez et les méthodes que vous utilisez.
- Soyez clair sur la façon dont vous allez enregistrer et utiliser les contributions des participants.
- Considérez les méthodes d'engagement les plus appropriées compte tenu de votre but, de votre contexte et de vos participants. Les bases de données des méthodes peuvent être trouvées à <http://participedia.net> et <http://participationcompass.org>.

[making-armenia](#)

⁸ <http://ogpau.pmc.gov.au>

⁹ http://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/Ireland_NAP_2016-2018.pdf.

Copropriété et prise de décision conjointe

Normes

- Le forum multipartite se réunit fréquemment (par exemple, au moins une fois par mois) et discute, accepte et supervise le processus de développement du PAN (par exemple, nombre d'événements, emplacement, format).
- Au cours du développement des engagements, les représentants du gouvernement discutent avec d'autres membres du forum multipartite des priorités du gouvernement en matière d'engagements et de la faisabilité politique d'adopter les priorités de la société civile et les engagements proposés.
- Une fois que les engagements ont été rédigés, les représentants des gouvernements examinent avec le forum multipartite leurs commentaires, la sélection finale des engagements à inclure dans le PAN et énoncent clairement leur raisonnement derrière les décisions.

Études de cas

Mexique

Le Secrétariat technique tripartite de l'OGP (STT) a collaboré à l'élaboration de la méthodologie du deuxième PAN mexicain, en tenant compte des aspects positifs et des enseignements tirés du premier processus du PAN. L'objectif était d'élargir le nombre et la diversité des acteurs consultés, d'approfondir les discussions sur les défis dans différents domaines politiques et d'avoir un nombre plus restreint d'engagements clairs et mesurables. Le STT a établi neuf thèmes, ou domaines politiques, qui seraient discutés en nombre égal de tables rondes. Le STT a invité les experts à présenter des documents de diagnostic pour lancer des tables rondes et a engagé un facilitateur externe pour mener le débat. De plus, le gouvernement a demandé à différentes institutions au sein du gouvernement fédéral de proposer des engagements qui pourraient être inclus dans le plan, après examen par le STT.¹⁰

¹⁰ <http://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/Multistakeholder%20Forum%20Handbook.pdf>.

Recommandations

- ❑ Faire participer les membres multipartites à la supervision et à l'exécution du processus de développement du PAN. Utilisez leurs idées, leurs réseaux, leurs compétences et leurs ressources. Examinez les possibilités de co-organisation d'événements.
- ❑ Envisagez d'utiliser des plates-formes d'écriture en ligne (par exemple, Google Docs, Hackpad, Quip, etc.) pour rédiger conjointement un texte d'engagement.
- ❑ Soyez aussi ouvert que possible avec la société civile et les autres parties prenantes quant à la faisabilité de différentes propositions d'engagements. Cela vous aidera (eux comme vous) à prioriser votre focus en conséquence.
- ❑ Soyez clair sur le niveau d'influence que le forum multipartite a quant à l'acceptation du PAN.

6. Participation et co-création lors de la mise en œuvre, du suivi et de la rédaction de rapports d'un Plan d'action national

Dans cette section, vous trouverez:

1. Informations sur les exigences de base de la participation et de la co-création que tous les pays de l'OGP doivent respecter pendant la phase de développement du PAN.
2. Recommandations spécifiques afin d'aller au-delà des exigences de base.
3. Exemples de pratiques exemplaires dans d'autres pays.

Diffusion de l'information

Normes

- Le gouvernement publie par le biais du site Web/page Web national(e) de l'OGP, des mises à jour régulières (c'est-à-dire au moins tous les six mois) sur l'avancement des engagements, y compris les progrès réalisés par rapport aux étapes, les raisons de tout retard, les prochaines étapes. Cela s'ajoute à la publication du Rapport d'auto-évaluation.
- Le site Web/page Web devrait avoir une fonctionnalité permettant au public de commenter le bilan des progrès.

Études de cas

Italie

L'Italie dispose d'un site Internet de l'OGP dédié - open.gov.it - qui présente des informations sur le processus de l'OGP de façon claire et accessible. Il comprend une section de suivi (<http://open.gov.it/monitora/>) qui présente l'avancement des engagements de manière facile à comprendre, y compris l'utilisation de graphiques et les cotes « Red-Amber-Green ».

Royaume-Uni

Le Royaume-Uni produit des mises à jour détaillées sur l'état d'avancement de ses engagements tous les six mois et publie ces mises à jour sur les sites Web de l'OGP et du « UK Open Government Network ».

Recommandations

- Envisagez des moyens de faire rapport sur l'avancement des engagements de manière attrayante et facile à comprendre (par exemple, en utilisant des graphiques, des cotes « Red Amber Green », etc.).
- Veillez à ce que la société civile et les autres parties prenantes puissent commenter les rapports d'avancement et, le cas échéant, répondez-leur en temps opportun.

Espaces et plates-formes pour le dialogue et la co-création

Normes

- Le gouvernement tient au moins deux réunions ouvertes avec la société civile (une par année) sur la mise en œuvre du PAN.
- Le gouvernement partage le lien vers le rapport du MEI avec d'autres institutions gouvernementales et parties prenantes pour encourager les contributions lors de la phase de commentaires publics.

Études de cas

Brésil

Au Brésil, après le Rapport d'auto-évaluation sur la mise en œuvre du premier plan, le groupe de travail de la société civile a ouvert un forum de discussion virtuel pour recueillir les commentaires du public. Cela faisait partie d'un effort plus large appelé « Dialogue virtuel: gouvernement et société » qui a favorisé la participation du public à l'évaluation du premier plan et élaboré des propositions pour le deuxième plan. Des documents supplémentaires, y compris un manuel de participation au dialogue virtuel, ont été développés grâce à la collaboration.¹¹

Ukraine

L'Ukraine a tenu un lancement pour son rapport du MEI, qui comprenait un panel avec le vice-premier ministre. L'événement a permis le dialogue entre les représentants gouvernementaux et la société civile sur l'avancement des engagements. Il s'agissait d'une session « World Cafe », où cinq groupes de travail composés d'une combinaison de membres de la société civile et de fonctionnaires ont discuté des défis d'un gouvernement ouvert pour informer le prochain PAN.¹²

¹¹ <http://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/Multistakeholder%20Forum%20Handbook.pdf>.

¹² <https://storify.com/opengovpart/checking-in-on-ogppprogress>

Recommandations

- Envisagez des moyens d'impliquer la société civile et d'autres parties prenantes dans la mise en œuvre des engagements. Ils peuvent apporter de nouvelles perspectives, des idées et des capacités, et peuvent vous aider à trouver des solutions aux défis lorsqu'ils surviennent.
- Recherchez une communication ouverte et honnête avec la société civile et les parties prenantes. Lorsque les problèmes de mise en œuvre se posent, la communication ouverte suscitera probablement une meilleure réponse que le silence ou l'évitement du problème.
- Envisagez des moyens d'impliquer la société civile et les autres parties prenantes dans le bilan des progrès des engagements. Cela peut aider à garantir que les rapports sont fiables et que tout problème de mise en œuvre est saisi dès le début.

Copropriété et prise de décision conjointe

Normes

- Le forum multipartite surveille et délibère sur la manière d'améliorer la mise en œuvre du PAN.
- Le gouvernement soumet son Rapport d'auto-évaluation au forum multipartite national pour commentaires et rétroaction sur le contenu du rapport.

Études de cas

Sierra Leone

La Sierra Leone a établi un double modèle pour surveiller la mise en œuvre du plan. Le forum général remplit le rôle d'un comité directeur national et a tenu des réunions mensuelles ainsi que des sessions ad hoc au besoin. Les forums plus petits, nommés « pôles de groupes », surveillent, accélèrent et discutent des progrès sur de plus grands défis et engagements. Ceux-ci sont divisés en fonction des quatre grands défis (groupes) et des engagements. Un cadre de suivi - l'Unité de gestion de la performance et de prestation de services au Bureau du président - présente un rapport d'évaluation trimestriel sur la mise en œuvre du plan. Le rapport est discuté et amélioré dans un forum général puis le rapport final est présenté dans les 14 districts du pays. En même temps, la société civile organise son propre exercice de suivi qui utilise un outil de collecte et de vérification des données présentées par les responsables de la mise en œuvre des engagements du plan. Cette approche vise à établir des freins et contrepoids dans le cadre du processus de l'OGP.

Recommandations

- La réalisation d'une évaluation de ce qui a fonctionné ou non lors d'un cycle de l'OGP aidera à améliorer les cycles futurs. L'approche et le ton devraient être un apprentissage mutuel et une critique constructive, plutôt que du blâme. Considérez dans quelle mesure le processus a permis d'atteindre vos résultats escomptés.

7. Guide sur la rédaction des documents de l'OGP : Plan d'action national et Rapport d'auto-évaluation

Dans cette section, vous trouverez :

1. Des conseils sur la façon de rédiger votre Plan d'action national.
2. Un modèle pour rédiger des engagements et un exemple sur la façon de l'utiliser.
3. Des conseils sur le contenu des Rapports d'auto-évaluation.
4. Un modèle d'achèvement des engagements à inclure dans votre Rapport d'auto-évaluation.

I. Guide du plan d'action national

Les plans d'action nationaux sont au cœur de la participation d'un pays à l'OGP. Ils sont le produit d'un processus de co-création dans lequel le gouvernement et la société civile développent des engagements ambitieux pour favoriser la transparence, la responsabilité et la participation du public. Ce chapitre reflète les enseignements tirés des pays de l'OGP jusqu'à présent sur la production de plans d'action de haute qualité. En outre, le chapitre comprend des modèles qui assureront que toutes les informations nécessaires sur les engagements et le processus de développement sont comprises dans le plan d'action.

Les plans d'action doivent être soumis au Secrétariat permanent dans la langue administrative du pays et en anglais. Soumettre en anglais assure que les personnes d'autres pays puissent en savoir plus sur les réformes gouvernementales ouvertes de votre pays et que l'apprentissage puisse exister à travers les frontières.

La version officielle de votre PAN est celle publiée sur le site Web de l'OGP. Si vous souhaitez modifier une partie, retirer, modifier ou ajouter des engagements, vous êtes invités à le faire dans l'année qui suit la date d'échéance pour la soumission de votre plan d'action (le 30 juin de l'année prochaine). Pour modifier le PAN, vous devez envoyer une version mise à jour, en anglais et dans votre langue administrative (le cas échéant), au Secrétariat permanent, décrivant clairement toutes les modifications dans un résumé ou des notes de bas de page. Les modifications apportées au PAN soumises après la période d'un an ne seront pas prises en compte dans l'évaluation du MEI.

Principales caractéristiques du plan d'action

Les plans d'action fructueux de l'OGP se concentrent sur d'importantes priorités nationales du gouvernement ouvert et des réformes ambitieuses, ils sont pertinents pour les valeurs de transparence, de responsabilité et de participation du public, et ils contiennent des engagements spécifiques, liés au temps et mesurables.

Ambitieux : L'OGP vise à promouvoir des réformes ambitieuses de gouvernement ouvert qui emmènent le gouvernement au-delà de son état de pratique actuel, améliorant considérablement le statu quo en renforçant la transparence, la responsabilité et la participation du public au sein du gouvernement. Les pays peuvent choisir de lancer de nouvelles initiatives

de gouvernement ouvert dans leurs plans d'action ou d'améliorer les réformes en cours. Les pays sont encouragés à montrer une nette amélioration d'un plan d'action à l'autre.

Pertinent : Les pays devraient veiller à ce que chaque engagement inclus dans le plan d'action fasse clairement progresser une ou plusieurs des valeurs d'un gouvernement ouvert suivantes :

- **Transparence** : Cela comprend la publication de toutes les informations détenues par le gouvernement (par opposition à des informations sur les activités gouvernementales uniquement), la diffusion d'informations proactive ou réactive, les mécanismes pour renforcer le droit à l'information, et l'accès ouvert aux informations gouvernementales.
- **Responsabilité** : Il existe des règles, des règlements et des mécanismes qui demandent aux acteurs gouvernementaux de justifier leurs actions, d'agir sur les critiques ou les exigences qui en découlent, et d'accepter la responsabilité du non-respect des lois ou des engagements. Les engagements en matière de responsabilité devraient généralement inclure un élément de responsabilité (c'est-à-dire qu'ils ne sont pas des systèmes de responsabilité purement internes mais qui impliquent le public).
- **Participation du public** : Les gouvernements cherchent à mobiliser les citoyens pour s'engager dans un dialogue sur les politiques ou les programmes gouvernementaux, fournir des commentaires ou de la rétroaction, et apporter des contributions qui mènent à une gouvernance plus réactive, plus innovante et plus efficace.
- **Technologie et Innovation** : Les gouvernements tiennent compte de l'importance de fournir aux citoyens un accès ouvert à la technologie, le rôle des nouvelles technologies dans la conduite de l'innovation et l'importance d'accroître la capacité des citoyens à utiliser la technologie. La technologie et l'innovation ne peuvent pas être un principe autonome mais doivent soutenir/faire progresser les trois principes précédents.

« **SMART** » : Les engagements individuels devraient être :

- **Spécifique** : L'engagement décrit précisément le problème qu'il tente de résoudre, les activités qu'il comprend et les résultats escomptés.
- **Mesurable** : Il est possible de vérifier le respect de l'engagement. Lorsque les engagements comportent de multiples sous-engagements, ils sont divisés en étapes claires et mesurables.
- **Responsable** : L'engagement spécifie clairement le principal organisme d'exécution chargé de la mise en œuvre, les agences de coordination ou de soutien, le cas échéant, et, si nécessaire, les autres partenaires multilatéraux, privés ou de la société civile qui détiennent un rôle dans la mise en œuvre de l'engagement.
- **Pertinent** : Pour chaque engagement, le plan d'action devrait expliquer sa pertinence à un ou plusieurs des principes d'un gouvernement ouvert énoncés ci-dessus (transparence, responsabilité, participation du public, technologie et innovation).

- **Assorti de délais** : L'engagement énonce clairement la date à laquelle il sera complété, ainsi que les dates des étapes clés, des points de référence et tout autre délai.

Format et longueur

- L'expérience a démontré que les plans d'action énumérant 5-15 engagements de haute qualité répartis sur plusieurs thèmes sont préférables à ceux qui ont un nombre important d'engagements de qualité moindre.
- Les plans d'action devraient être clairs, succincts et orientés vers l'action, et devraient être écrits en langage clair avec une utilisation minimale de jargon ou de termes techniques.
- Les gouvernements sont encouragés à travailler auprès de plusieurs ministères et départements du gouvernement pour élaborer et mettre en œuvre leurs engagements de l'OGP.
- Tous les plans d'action devraient couvrir une période de deux ans, la période de mise en œuvre se terminant le 30 juin de la deuxième année. Cela garantit que le MEI puisse publier l'évaluation dans un délai précis. Au minimum, des objectifs d'un an et de deux ans pour chaque engagement sont nécessaires pour que les gouvernements, les organisations de la société civile et le MEI disposent d'un ensemble commun de mesures limitées dans le temps pour évaluer les progrès.
- Les engagements qui prendront plus de deux ans à mettre en œuvre seront bien accueillis, tant qu'ils sont clairement indiqués dans le prochain plan d'action du pays.

Modèle de plan d'action¹³

<<Nom du pays>>

Plan d'action national 201X-201X

1. Introduction

Expliquez brièvement le contexte national et local en discutant des raisons pour lesquelles les efforts du gouvernement ouverts sont importants pour le pays. Cette section devrait également décrire les priorités de la réforme de la gouvernance pour le pays et identifier les principales questions sociales, politiques ou économiques que le pays entend aborder dans le cadre de son Plan d'action national de l'OGP, ainsi qu'une justification.

2. Les efforts du gouvernement ouverts à ce jour

¹³ Cette section comprend les principaux éléments d'un plan d'action. Chaque pays peut modifier le format et ajouter toutes les sections qu'il désire. Cependant, nous suggérons fortement d'inclure au moins les informations contenues dans ce modèle.

Fournissez un bref récit des principales initiatives du gouvernement ouvert et les réalisations à ce jour, en particulier celles qui reflètent la collaboration avec la société civile et la façon dont elles se rapportent aux engagements co-crés. Cette section devrait expliquer comment le nouveau plan d'action s'appuie sur les plans d'action précédents de l'OGP (le cas échéant) et les efforts connexes pour renforcer les réformes du gouvernement ouvert.

3. Processus de développement du PAN

Décrivez le processus de développement du PAN, soulignant comment vous avez collaboré avec la société civile et les autres parties prenantes. Veuillez tenir compte des exigences énoncées dans les Normes de participation et de co-création et les sections 3, 4 et 5 de ce manuel.

4. Engagements

Vous devez utiliser le modèle suivant pour chaque engagement dans votre plan d'action.

Modèle d'engagement	
Nom et numéro de l'engagement	
Date de début et de clôture de l'engagement (par exemple : 30 juin 2015 - 30 juin 2017)	
Principal organisme/acteur d'exécution	
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Décrivez le problème social, économique, politique ou environnemental abordé par l'engagement. Lorsqu'ils sont disponibles, incluez les données de base et les faits contextuels.</i>
Quel est l'engagement ?	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Décrivez ce que l'engagement implique, ses résultats escomptés et son objectif global.</i>

<p>Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Décrivez comment l'engagement contribuera à résoudre le problème ou à modifier la pratique du gouvernement dans le but de résoudre le problème.</i> <p><i>Astuce : Pour ce faire, expliquez comment l'engagement sera mis en œuvre. Vous devriez fournir une description claire de la façon dont les étapes énumérées ci-dessous permettront de réaliser ce que l'engagement vise à faire et comment obtenir les résultats escomptés qui contribueront à résoudre le problème.</i></p>
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?</p>	<p><i>Prenez en considération les questions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Est-ce que l'engagement divulgue plus d'informations, améliore la qualité de l'information divulguée, améliore l'accessibilité de l'information au public ou permet le droit à l'information ? Dans l'affirmative, l'engagement est pertinent pour la transparence.</i> ● <i>Est-ce que l'engagement crée ou améliore les opportunités ou les capacités du public pour informer ou influencer les décisions ? L'engagement est-il de créer ou d'améliorer l'environnement favorable à la société civile dans le pays ? Dans l'affirmative, l'engagement est pertinent pour la participation civique</i> ● <i>Est-ce que l'engagement crée ou améliore des règles, des règlements et des mécanismes afin que les fonctionnaires du gouvernement rendent compte publiquement de leurs actions ? Dans l'affirmative, l'engagement est pertinent pour la responsabilité publique.</i> <p><i>Une fois les questions examinées, fournissez des informations conformes à la réponse sur la manière dont l'engagement est pertinent pour les valeurs décrites ci-dessus.</i></p>

Information supplémentaire	<i>Utilisez cet espace facultatif pour fournir d'autres informations utiles, par exemple :</i> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Budget d'engagement</i> ● <i>Lien vers d'autres programmes gouvernementaux</i> ● <i>Lien vers le Plan national de développement ou d'autres plans sectoriels</i> ● <i>Lien vers d'autres plans pertinents, tels qu'un Plan de développement national ou une Stratégie nationale de lutte contre la corruption</i> ● <i>Lien vers les Objectifs de développement durable.</i> 		
Activité importante avec un livrable vérifiable		Date de début :	Date de clôture :
Coordonnées			
Nom de la personne responsable de l'agence exécutive			
Titre, Ministère			
Courriel et téléphone			
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués		
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail		

Le Secrétariat permanent de l'OGP a développé cet exemple d'engagement auquel vous pouvez vous référer :

Exemple de modèle d'engagement	
5. Documents publics relatifs aux terres	
30 juin 2017 - 30 juin 2019	
Principal organisme/acteur d'exécution	Autorité nationale relative aux terres
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<p><i>Les conflits relatifs aux droits fonciers entraînent une escalade de la violence entre les familles de Tapir River.</i></p> <p><i>Jusqu'en 2011, Tapir River était une communauté entière. En 2012, la Loi sur la régionalisation territoriale a divisé la communauté en 5 petits villages sans registre d'actes fonciers ou d'enregistrements fonciers. Sur 3 000 familles vivant à Tapir River, 120 détiennent des titres fonciers, mais le bureau des registres locaux ne compte que 50 titres.</i></p> <p>(Ne pas écrire : il n'y a pas de portail pour accéder aux enregistrements fonciers.)</p>
Quel est l'engagement ?	<p><i>Les autorités de Tapir River vont intégrer un conseil des représentants officiels de la communauté et du gouvernement pour proposer un nouveau plan de répartition des terres. La proposition sera ouverte aux commentaires et aux contributions du public. Le conseil finalisera un plan de redistribution intégrant les commentaires du public. Le plan sera mis en place avec un système de gestion des enregistrements pour progressivement formaliser et enregistrer les titres fonciers pour les 3 000 familles. Les enregistrements et les titres seront disponibles au public. Pour résoudre les différends existants et futurs, chaque municipalité installera un Bureau d'arbitrage de l'Ombudsman (BAO) quant aux terres qui traitera les réclamations et les différends. Avec l'aide du BAO, le nombre d'incidents violents liés aux litiges fonciers devrait diminuer de 60%.</i></p>

<p>Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?</p>	<p><i>L'engagement permettra aux citoyens et aux organisations de la société civile de collaborer avec les responsables gouvernementaux pour s'attaquer aux irrégularités dans la distribution des terres. La participation à ce processus permettra aux familles d'exprimer leurs préoccupations et de participer au plan de redistribution. Les audiences publiques faciliteront l'engagement et la diffusion de l'information parmi les familles. Le système de répartition et le système de gestion des enregistrements garantiront à chaque famille les titres et les droits appropriés. Le BAO aidera à créer une tierce partie neutre pour résoudre les conflits et les réclamations découlant du processus, ainsi que les différends préexistants. En rendant accessibles tous les enregistrements fonciers, les familles auront accès à leurs informations et il sera possible d'éviter les conflits futurs résultant de multiples familles revendiquant des droits sur un même terrain. Dans l'ensemble, l'engagement s'attaquera aux irrégularités de la loi actuelle sur la répartition des terres et le système de dossiers pour formaliser et sécuriser les droits fonciers pour toutes les familles, en réduisant les disputes sur les terres.</i></p>
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?</p>	<p><i>Cet engagement est pertinent pour l'accès à l'information et à la participation civique, car il offrira aux citoyens la possibilité de participer au développement du nouveau système de distribution des terres et d'un canal afin de donner leurs avis. En outre, il créera un système de gestion des dossiers pour mettre à la disposition des citoyens l'information sur le droit aux terres, en améliorant la qualité des informations foncières actuelles détenues par les bureaux du gouvernement.</i></p>
<p>Information supplémentaire</p>	<p><i>Cet engagement a un budget de 500 000 \$ New Tamirs fourni par l'Autorité nationale relative aux terres. Les étapes clés décrivent les considérations budgétaires pour chaque livrable. Cet engagement est conforme à l'Objectif 6, Règle de droit, du Plan national de développement.</i></p>

Activité importante avec un livrable vérifiable	Considérations budgétaires	Date de début :	Date de clôture :
<i>Les 5 maires de Tapir River convoqueront un conseil de représentants de toutes les communautés, y compris des représentants de la société civile, de l'Office des eaux, de l'assemblée de la jeunesse, des comités aînés et des coopératives de femmes.</i>	Temps du personnel + salle de réunion + frais de déplacement pour au moins 3 réunions du conseil.	Juin 2017	Octobre 2017
<i>Le conseil présentera une proposition ouverte aux commentaires publics pendant deux semaines. Après la période de consultation publique, une proposition finale sera présentée aux citoyens lors d'audiences publiques. Un minimum de 3 audiences publiques seront tenues pour approuver le plan et le système, avec une majorité qualifiée d'au moins 80% des citoyens dans le recensement. Le conseil consignera tous les commentaires et suggestions et publiera un rapport pour tenir compte de la proposition finale qui sera adoptée.</i>	Temps du personnel + salle d'audience publique (3)	Juin 2017	Décembre 2017
<i>Le plan est mis en place et le système de gestion des dossiers est sur pied et mis à jour chaque mois avec les nouveaux titres et le registre foncier disponibles pour consultation du public. 3 000 titres avec leurs dossiers sont donnés progressivement à partir de 30% Janvier-Mars, 40% Avril-Juin, 30% Juillet-Sept.</i>	Temps du personnel + portail en ligne ou en personne + moyens de diffusion (radio, journal local ou bulletin).	Janvier 2018	Septembre 2018

<i>Les bureaux municipaux ouvriront un Bureau d'arbitrage de l'Ombudsman pour résoudre les réclamations contradictoires et fournir une aide à la résolution des conflits quant aux incidents violents générés dans les conflits fonciers.</i>	Temps du personnel (cadastre municipal et section juridique)	Juin 2018	Juin 2019
Coordonnées			
Nom de la personne responsable de l'agence exécutive	Gonzalo Vega		
Titre, Ministère	Directeur général		
Courriel et téléphone	+00(123-45678) Gonzalo@land.gov		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	Maires de Tapir	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	InnovaTapir, TI Tapir, SmartCitizens, FHTH	

II. Guide du rapport d'auto-évaluation

Au cours du cycle de deux ans du PAN, les gouvernements produiront des rapports d'auto-évaluation annuels en consultation avec la société civile. Les rapports d'auto-évaluation sont un

élément clé du Mécanisme d'évaluation indépendant, la branche de responsabilisation de l'OGP et le moyen principal de suivre les progrès dans les pays participants. Les chercheurs nationaux du MEI utilisent les rapports d'auto-évaluation du gouvernement comme un élément clé de leur recherche documentaire. Les autres parties prenantes de l'OGP utilisent les rapports d'auto-évaluation pour mieux comprendre le point de vue du gouvernement dans le processus de l'OGP et les résultats obtenus au cours de l'année.

Cette section fournit des conseils spécifiques sur la production de rapports d'auto-évaluation complets et de haute qualité.

Les deux rapports d'auto-évaluation se compléteront mutuellement, ce qui différera principalement dans la période couverte. L'auto-évaluation de mi-parcours devrait se concentrer sur le développement du PAN, le processus de consultation, le caractère pertinent et ambitieux des engagements et les progrès réalisés à ce jour. L'auto-évaluation de fin de trimestre devrait se concentrer sur les résultats finaux des réformes réalisées dans le PAN, la consultation pendant la mise en œuvre et les leçons retenues.

Le développement des rapports d'auto-évaluation doit inclure une période de consultation publique de deux semaines.

Bien que les rapports d'auto-évaluation puissent être rédigés dans la langue officielle du pays, les gouvernements doivent soumettre une traduction en anglais au Secrétariat permanent de l'OGP.

Modèle d'un Rapport d'auto-évaluation¹⁴

<<Nom du pays>>

Rapport d'auto-évaluation de mi-parcours (ou de fin de trimestre) - Plan d'action national 201X-201X

1. Introduction et contexte

Expliquez brièvement le contexte national et local en discutant des raisons pour lesquelles les efforts du gouvernement ouvert sont importants pour le pays. Cette section devrait refléter la manière dont le Plan d'action national et d'autres initiatives de gouvernance contribuent à résoudre les problèmes sociaux, politiques ou économiques majeurs dans le pays.

Cette section devrait également expliquer comment les engagements de l'OGP du pays sont pertinents pour les principales valeurs d'un gouvernement ouvert (transparence, responsabilité, participation du public, technologie et innovation pour l'ouverture et la responsabilité)

¹⁴ Cette section comprend les éléments requis d'un Rapport d'auto-évaluation. Chaque pays peut modifier le format et ajouter des sections s'il le souhaite, mais toutes les informations du modèle doivent être incluses.

2. Processus du Plan d'action national

A. Participation et co-création tout au long du cycle de l'OGP

Fournissez une description de l'approche du gouvernement en matière de participation tout au long du cycle de l'OGP et faites un compte-rendu des exigences pertinentes énoncées dans les Normes de participation et de co-création. Pour cette revue, consultez les sections 3, 4, 5 et 6 de ce manuel.

B. Participation et co-création lors du développement d'un Plan d'action national

Fournissez une description de l'approche du gouvernement en matière de participation lors du développement du PAN et faites un compte-rendu des exigences pertinentes énoncées dans les Normes de participation et de co-création (sections 4 et 5).

C. Participation et co-création lors de la mise en œuvre, du suivi et de la rédaction de rapports d'un Plan d'action national

Fournissez une description de l'approche du gouvernement en matière de participation lors de la mise en œuvre et faites un compte-rendu des exigences pertinentes énoncées dans les Normes de participation et de co-création (sections 4 et 6).

3. Recommandations du MEI

Expliquez brièvement comment les cinq recommandations clés du dernier rapport du MEI ont été utilisées pour améliorer le processus de rédaction et de mise en œuvre du PAN dans ce cycle PAN.

4. Mise en œuvre des engagements d'un Plan d'action national

Fournissez une description complète du processus de mise en œuvre de l'engagement, des conditions, des problèmes, etc. Cela peut inclure un tableau récapitulatif des progrès et des résultats sur tous les engagements. Toute information sur les modifications ou les mises à jour des engagements devrait être incluse ici. En outre, pour chaque engagement, écrivez une brève explication de l'engagement et des principaux résultats obtenus.

Modèle d'achèvement de l'engagement	
Numéro et nom de l'engagement	
Date de début et de clôture de l'engagement (par exemple: 30 juin 2015 - 30 juin 2017)	
Principal organisme d'exécution	
Description de l'engagement	

<p>Quel est le problème public que l'engagement abordera?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Décrivez le problème social, économique, politique ou environnemental abordé par l'engagement. Lorsqu'ils sont disponibles, incluez les données de base et les faits contextuels.</i> <p><i>Astuce: utilisez les informations contenues dans votre PAN. Si quelque chose a changé, veuillez le signaler.</i></p>
<p>Quel est l'engagement?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Décrivez ce que l'engagement implique, ses résultats escomptés et son objectif global.</i> <p><i>Astuce: utilisez les informations contenues dans votre PAN. Si quelque chose a changé, veuillez le signaler.</i></p>
<p>Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Décrivez comment l'engagement contribuera à résoudre le problème ou à modifier la pratique du gouvernement dans le but de résoudre le problème.</i> <p><i>Astuce: Pour ce faire, expliquez comment l'engagement sera mis en oeuvre. Vous devriez fournir une description claire de la façon dont les étapes énumérées ci-dessous permettront de réaliser ce que l'engagement vise à faire et comment obtenir les résultats escomptés qui contribueront à résoudre le problème.</i></p> <p><i>Astuce: utilisez les informations contenues dans votre PAN. Si quelque chose a changé, veuillez le signaler.</i></p>

<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP?</p>	<p><i>Prenez en considération les questions suivantes:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Est-ce que l'engagement divulgue plus d'informations, améliore la qualité de l'information divulguée, améliore l'accessibilité de l'information au public ou permet le droit à l'information? Dans l'affirmative, l'engagement est pertinent pour la transparence.</i> ● <i>Est-ce que l'engagement crée ou améliore les opportunités ou les capacités du public pour informer ou influencer les décisions? L'engagement est-il de créer ou d'améliorer l'environnement favorable à la société civile dans le pays? Dans l'affirmative, l'engagement est pertinent pour la participation civique</i> ● <i>Est-ce que l'engagement crée ou améliore des règles, des règlements et des mécanismes afin que les fonctionnaires du gouvernement rendent compte publiquement de leurs actions? Dans l'affirmative, l'engagement est pertinent pour la responsabilité publique.</i> <p>Une fois les questions examinées, fournissez des informations conformes à la réponse sur la manière dont l'engagement est pertinent pour les valeurs décrites ci-dessus.</p> <p>Astuce: utilisez les informations contenues dans votre PAN. Si quelque chose a changé, veuillez le signaler.</p>			
<p>Information supplémentaire</p>	<p><i>Utilisez cet espace facultatif pour fournir d'autres informations utiles, par exemple:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Budget d'engagement</i> ● <i>Lien vers d'autres programmes gouvernementaux</i> ● <i>Lien vers le Plan national de développement ou d'autres plans sectoriels</i> ● <i>Lien vers les Objectifs de développement durable.</i> <p>Astuce: utilisez les informations contenues dans votre PAN. Si quelque chose a changé, veuillez le signaler.</p>			
<p>Niveau d'achèvement</p>	<p>Non débuté</p>	<p>Limité</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Complété</p>
<p>Description des résultats</p>	<p><i>Incluez des activités spécifiques au cours de la période de compte-rendus (première ou deuxième année du plan d'action) et, dans la mesure du possible, indiquez si des membres du public ont eu recours à l'engagement ou si l'engagement a eu un effet.</i></p>			

Prochaines étapes		<ul style="list-style-type: none"> • • 		
Statut des étapes clés		Date de début:	Date de clôture:	Niveau d'achèvement
Coordonnées				
Principal organisme d'exécution				
Personnes responsables de l'agence exécutive				
Titre, Ministère				
Courriel et téléphone				
Autres acteurs impliqués	Ministères du gouvernement, Ministère/Organisme			
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail			
Information supplémentaire				

5. Progrès sur les critères d'éligibilité (facultatif)

Les gouvernements qui ont volontairement pris des mesures pour améliorer leur performance sur les critères d'éligibilité de l'OGP dans le cadre de leur PAN devraient identifier ces actions et ces résultats.

6. Échange de pairs et apprentissage

Décrivez brièvement la participation à l'échange de pairs et aux activités d'apprentissage. Par exemple, décrivez la nature et les résultats des activités où vous avez fourni de l'aide à d'autres pays ou si vous avez reçu de l'aide pendant le développement et la mise en œuvre du plan d'action.

7. Conclusion, autres initiatives, et prochaines étapes

- A. **Enseignements tirés:** Quelles ont été les leçons apprises et les défis rencontrés en ce qui concerne le développement et la mise en œuvre du plan d'action?
- B. **Autres initiatives (facultatif):** Faites un compte-rendu de toute autre initiative ou réforme nationale entreprise pour faire progresser les valeurs de l'OGP qui n'étaient pas incluses dans le Plan d'action national.
- C. **Prochaines étapes:** Quelles sont les prochaines étapes concernant l'OGP en général?
- D. **Conclusion:** Faites un compte-rendu sur l'impact positif des activités et des résultats connexes à l'égard de chaque engagement; cela pourrait inclure une évaluation plus large qui pourrait préciser les actions prises en dehors du plan d'action lui-même, telles que les développements politiques/électorales, les changements culturels et les plans pour l'avenir.

8. Groupes de travail de l'OGP

Dans cette section, vous trouverez:

- Des détails sur la manière dont les groupes de travail de l'OGP peuvent aider lors de la rédaction et de la mise en œuvre des plans d'action de l'OGP.

Les groupes de travail de l'OGP offrent aux réformateurs du gouvernement ouvert l'occasion de partager des expériences, des leçons et des pratiques exemplaires dans des domaines spécifiques de politique pour un gouvernement ouvert. Ils constituent une ressource pour l'apprentissage par les pairs et l'assistance technique à l'appui de l'élaboration et la mise en œuvre d'engagements plus ambitieux dans les plans d'action nationaux. Les groupes de travail peuvent vous aider à exploiter l'expertise dont vous avez besoin pour élaborer des réformes du gouvernement ouvert plus significatives et novatrices.

Chaque groupe de travail est dirigé par des co-présentateurs du gouvernement et de la société civile qui sont des experts dans leur domaine. Les groupes de travail sont ouverts aux réformateurs intéressés du gouvernement et de la société civile, des réseaux professionnels et d'autres personnes qui s'intéressent à l'ordre du jour général du gouvernement ouvert. Actuellement, il existe des groupes de travail couvrant des domaines stratégiques de politiques pour un gouvernement ouvert:

1. [Groupe de travail sur l'accès à l'information](#) - mené par le Carter Center et l'Institut fédéral d'accès à l'information et à la protection des données du Mexique
2. [Groupe de travail sur l'ouverture budgétaire](#) - mené par l'Initiative mondiale pour la transparence budgétaire
3. [Groupe de travail sur l'ouverture dans les ressources naturelles](#) - mené par l'Institut de gouvernance des ressources naturelles, le World Resources Institute et le gouvernement du Mexique
4. [Groupe de travail sur l'ouverture législative](#) - mené par l'Institut national démocratique et le Congrès du Chili
5. [Groupe de travail anti-corruption](#) - mené par Transparency International et le gouvernement du Royaume-Uni
6. [Groupe de travail sur le climat d'ouverture](#) - mené par le World Resources Institute et le gouvernement français

Comment les groupes de travail peuvent-ils aider

Les groupes de travail peuvent aider les pays de l'OGP de différentes façons, selon l'endroit où ils se trouvent dans le cycle du plan d'action national. Ils peuvent aider les pays à développer des engagements plus ambitieux en facilitant l'apprentissage par les pairs et en offrant des commentaires sur les projets de plans d'action. Ils peuvent également servir de ressource pour un échange de pairs ciblé et une assistance technique directe pour améliorer la qualité de la mise en œuvre des plans d'action. Voici les différentes façons dont le groupe de travail peut être utile:

Plan d'action	Comment les groupes de travail peuvent-ils aider
Développement du plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Partager les expériences et les meilleures pratiques sur les aspects du développement du plan d'action (par exemple, les consultations avec la société civile, le développement des étapes clés d'engagement). • Examiner et fournir des commentaires sur le contenu des projets de plans d'action. • Aider à élargir les organisations impliquées dans les consultations en recommandant des experts thématiques dans des domaines spécifiques. • Identifier des engagements modèles ambitieux que les pays de l'OGP peuvent inclure dans leurs plans d'action. • Connecter les gouvernements aux ressources d'apprentissage telles que les études de cas par pays, les meilleures pratiques, les documents de recherche, etc.
Mise en œuvre du plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Partager les expériences et les meilleures pratiques sur les aspects de la mise en œuvre du plan d'action (par exemple, la mise en œuvre de la législation sur l'accès à l'information, la mise en place de portails de données ouvertes, la coordination avec la société civile, etc.). • Effectuer des échanges de pairs ciblés entre groupes régionaux ou bilatéraux entre les pays (par exemple, les voyages d'étude, les conférences téléphoniques). • Connecter les experts du groupe de travail aux gouvernements qui demandent une assistance technique en matière de mise en œuvre.
Évaluation du plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les gouvernements et la société civile à mettre en place des méthodologies de suivi de performance pour les rapports d'auto-évaluation et les rapports parallèles. • Aider les gouvernements à incorporer les commentaires du Mécanisme d'évaluation indépendant (MEI) afin de renforcer les plans d'action nationaux ultérieurs. • Participer à des lancements nationaux de rapports du MEI. • Compléter les résultats du MEI avec des analyses et des recommandations supplémentaires pour les acteurs du gouvernement et de la société civile.

Contactez-nous

Contactez le Secrétariat permanent de l'OGP si vous souhaitez participer à des activités de groupe de travail ou recevoir un soutien dans l'élaboration et la mise en œuvre de votre plan d'action. Pour plus d'informations, veuillez envoyer un courriel à Abhinav Bahl, Unité de soutien de l'OGP, Washington DC, à abhinav.bahl@opengovpartnership.org.